

## démissionner ou se faire licencier, que faire?

Par **wayba**, le **26/04/2010** à **18:19**

Dans un premier temps, je m'excuse pour le dérangement mais j'ai besoin rapidement de conseils, pour essayer de clarifier ma situation.

Je suis étudiant mais également employé en CDI par Macdonald's afin de subvenir à mes besoins

Le temps de travail et la fatigue m'empêchaient d'étudier convenablement pour mes examens. J'ai donc pris la décision d'arrêter cet emploi immédiatement, car je suis à trois semaines des examens et je n'ai toujours pas commencer à réviser .

Cette décision étant brutale et non préalablement réfléchi, je me pose plusieurs questions. Dois-je démissionner ou me faire licencier, sachant que je n'effectuerais pas le préavis de démission?

Quelles procédures me conseillerait vous?

Vais-je avoir des sanctions financières ou autres?

Un licenciement engendre quelles conséquences?

Merci pour votre aide. Bonjour,

Par **miyako**, le **26/04/2010** à **22:37**

Bonsoir,

Si vous ne revenez plus travailler ,vous êtes en abandon de poste ,motif pour un licenciement faute grave ,mais le patron n'est pas obligé de licencier.Pendant ce temps pas de salaire et la situation peut durer longtemps.

Si vous démissionner ,vous devez faire un préavis et pas de chômage.

Amicalement vôtre

suji Kenzo

Par **wayba**, le **28/04/2010** à **13:14**

Je vous remercie pour ces informations.

je désirerai également savoir, si un licenciement pour faute grave à cause de mon absentéisme peut me pénaliser, par exemple dans la recherche d'un autre emploi.

Par **wayba**, le **28/04/2010** à **14:28**

De plus, si je ne suis pas licencié malgré mon absentéisme, puis-je postulé et cumulé à un autre emploi?  
amicalement votre